

VLAAMSE OVERHEID

Leefmilieu, Natuur en Energie

[C – 2015/35182]

10 NOVEMBER 2014. — Ministerieel besluit tot wijziging van het ministerieel besluit van 4 januari 2013 houdende vaststelling van het sjabloon voor het monitoringplan voor BKG-installaties, alsmede vaststelling van richtsnoeren voor het opstellen en wijzigen van het monitoringplan tijdens de tweede verbintenisperiode
Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 12 december 2014, op bladzijde 100769 in de bijlage van het bovenstaande besluit, dient het cijfer in de 4e kolom (calorische onderwaarde) voor de brandstof "lamppetroleum" vervangen te worden door het cijfer "43.116" in plaats van "48.375".

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2015/29057]

14 JANVIER 2015. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 1999 fixant la composition de la Chambre de recours de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE », tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 1998 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, notamment les articles 26 et 27;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 1999 fixant la composition de la Chambre de recours de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 21 janvier 2004 et du 17 novembre 2006;

Considérant les départs naturels, changements de fonction et indisponibilités de plusieurs assesseurs, assesseurs suppléants et du greffier rapporteur suppléant de la Chambre de recours désignés par le Gouvernement;

Considérant par ailleurs les nouvelles désignations opérées par les organisations syndicales représentées au Comité de négociation du Secteur XVII;

Considérant que les éléments de fait précités imposent de formaliser de nouvelles désignations;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance et du Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Le littéra c de l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 1999 fixant la composition de la Chambre de recours de l'Office de la Naissance et de l'Enfance est remplacé par le littéra suivant :

« c) sont désignés par le Gouvernement en qualité d'assesseurs et d'assesseurs suppléants de la Chambre de recours, 1^{ère} et 2^{ème} sections :

Assesseurs :

- M. Jean-Luc Agosti;
- Mme Marie-Paule Berhin;
- M. Eddy Gilson.

Assesseurs suppléants :

- Mme Claudine Buekenhout;
- Mme Catherine Latiers;
- Mme Brigitte Marchand;
- M. François Claerhout;
- M. Kamal Azzouz;
- Mme Fabienne Colles. ».

Art. 2. Le littéra d de l'article 1^{er} du même arrêté est modifié comme suit :

1° les mots « M. Bernard Hautecoeur, assistant » sont remplacés par les mots « Mme Michèle Jassogne »;

2° les mots « Mme Michèle Jassogne, travailleuse médico-sociale » sont remplacés par les mots « M. Bernard Hautecoeur ».

Art. 3. Le littéra e de l'article 1^{er} du même arrêté est modifié comme suit :

1° les mots « M. P. Bollu, attaché » sont remplacés par les mots « M. JM Smiets »;

2° les mots « Mme Anne Bonameau, graduée principale » sont remplacés par les mots « F. Dardenne ».

Art. 4. Le littéra f de l'article 1^{er} du même arrêté est modifié comme suit :

1° les mots « M. Philippe Sesier, chef éducateur » sont remplacés par les mots « Mme Anne Vilet »;

2° les mots « Mme Marie-Josée Smets, travailleuse médico-sociale » sont remplacés par les mots « Mme Anita Bontemps ».